



**HAL**  
open science

## Développement de l'espèce et conservation des races

Josquin Debaz

► **To cite this version:**

Josquin Debaz. Développement de l'espèce et conservation des races : Abel Gruvel (1870-1941) et la protection de la Nature dans les colonies françaises. Cahiers François Viète, 2011, II (4), pp.67-87. hal-00718861

**HAL Id: hal-00718861**

**<https://hal.science/hal-00718861>**

Submitted on 18 Jul 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

# DEVELOPPEMENT DE L'ESPECE ET CONSERVATION DES RACES. ABEL GRUVEL (1870-1941) ET LA PROTECTION DE LA NATURE DANS LES COLONIES FRANÇAISES\*

## Résumé

A l'issue d'un début de carrière dans l'univers des stations de biologie marine de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et de la zoologie appliquée à l'agriculture, Abel Gruvel participe à la fondation de Port Etienne et devient l'agent de développement des pêcheries du ministère des Colonies et du Muséum national d'Histoire naturelle. Après s'être penché sur une réglementation de la chasse aux Cétacés, Gruvel participera à de nombreuses commissions et congrès de protection de la Nature, contribuant à la préparation ou à la création de cadres législatifs pour cette protection dans les Colonies. Avec une approche particulière de la zoologie, entre science pure et science appliquée, il va amener une vision pratique, économique voire eugéniste dans le régime de conservation de la Nature dans les colonies françaises. Ses principaux élèves, George Petit et Théodore Monod en tête, vont être fortement influencés par cette vision.

Professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, Abel Gruvel fut un acteur du mouvement international pour la protection de la Nature durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. En histoire des sciences, la littérature française sur l'histoire de la protection de la Nature est intégrée dans des travaux de recherche sur l'histoire de l'écologie scientifique<sup>1</sup>, le présent article propose un autre angle de vision en se concentrant sur un scientifique dont la production théorique reste réduite, mais dont l'influence a pu œuvrer à plus d'un titre. Si sa vision et son action restent méconnues par rapport à celle de certains de ses élèves comme Georges Petit ou Théodore Monod, sa proximité avec le ministère des colonies l'a amené à conduire la mise en place de systèmes légaux de protection de la Nature dans les colonies françaises.

Les sources biographiques sur Abel Gruvel demeurent relativement restreintes. Occupant au Muséum la chaire de « Pêcheries et production coloniales d'origine animale », plus en lien avec les réalités de la politique coloniale qu'avec celle des préoccupations théoriques de la biologie de l'époque, ses travaux, ses missions et ses inventaires étaient par trop appliqués pour retenir durablement l'attention de ses pairs, et seul son travail sur les Cirripèdes est reconnu académiquement. Quelques exercices biographiques ont cependant été réalisés par ses collègues du Muséum : une nécrologie à l'occasion de ses obsèques<sup>2</sup>, et un texte de passation de pouvoir par son élève et successeur Théodore Monod<sup>3</sup>. Plus récemment, deux notices biographiques retracent son parcours : celle d'Andrée Tétry en 1970 et de Jaussaud et Brygoo de 2004<sup>4</sup>. Ces deux textes s'appuient sur les *Titres et travaux* que Gruvel a fait imprimer à l'apogée de sa carrière, constituant ainsi le document plus

---

\* Ce texte s'inscrit dans une recherche sur Abel Gruvel et la fondation de Port Etienne (Nouadhibou), dans le cadre du programme PACOBA (Projet d'Approfondissement des CONnaissances scientifiques de l'écosystème du Golfe du Banc d'Arguin) organisé par l'IMROP (Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches) et par le PNBA (Parc National du Banc d'Arguin) sur un financement PNUD/FEM. Une première version de ce travail a donné lieu à une intervention : « Development of species and conservation of races: Nature protection in the twentieth Century French colonies », *Colloquium 'Science and Nature Protection: Influences and Misadventures, 1900-1960'* (Leuven, 29 May 2009).

<sup>1</sup> Sur ce thème, voir : Pascal Acot (1988) *Histoire de l'écologie* (Paris : PUF), J.-P. Deléage (1991) *Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature* (Paris : La Découverte), Jean-Marc Drouin (1991) *Réinventer la nature, l'écologie et son histoire* (Paris : Desclée de Brouwer), Patrick Matagne (2000) *Comprendre L'écologie et son histoire. Les origines, les fondateurs et l'évolution d'une science* (Paris : Delachaux et Niestlé).

<sup>2</sup> Louis Germain (1941) "Allocution prononcée aux obsèques de M. le professeur A. Gruvel", *Bulletin du Muséum d'Histoire Naturelle* 13 (2eS), 5, 365-366.

<sup>3</sup> Théodore Monod. (1945) "Leçon inaugurale", *Bulletin du Muséum d'Histoire Naturelle* 17 (2eS), 2, 180-200.

<sup>4</sup> Andrée Tétry (1970) "Abel Gruvel", dans *Dictionary of Scientific Biography*. Éd. par Charles Couston Gillispie (New York : Charles Scribner's Sons), 16, 1387 et Philippe Jaussaud et Edouard-Raoul Brygoo (2004) "Gruvel Abel, Jean", dans *Du Jardin au Muséum en 516 biographies* (Paris : Muséum national d'histoire naturelle), 264-265.

complet et détaillé à notre disposition<sup>5</sup>. L'usage de cette synthèse est indispensable à l'étude du personnage, tout comme l'est sa lecture critique : sa réalisation reste liée à une volonté de mise en avant des qualités de son auteur, il s'autorise certains anachronismes ainsi que des références parfois difficiles à recouper. C'est principalement guidés par ces documents, et sur la base de ses écrits que nous devons juger de l'esprit d'Abel Gruvel pour comprendre la manière dont il a inscrit une position singulière dans l'histoire de la protection de la Nature.

Nous suivrons, en premier lieu, la trajectoire de Gruvel débutant dans le monde de ces stations de biologie marine et qui, suivant la proposition du Gouverneur général du Sénégal, va organiser une mission d'exploration en Mauritanie qui fera basculer sa carrière. Abandonnant la maîtrise de conférence de zoologie à l'Université de Bordeaux et ses travaux de zoologie appliquée à l'agriculture, il devient conseiller auprès du ministère des Colonies, et va développer l'industrie des pêches dans les colonies françaises. Dans un deuxième temps, nous étudierons comment, après avoir participé à sa conception et soutenu l'établissement d'une réglementation de la chasse aux Cétacés, Gruvel va s'intégrer à diverses commissions visant à la mise en place de cadres légaux de protection de la Nature dans les colonies et participer aux tentatives de promotion et d'organisation d'une protection internationale. Enfin, nous proposerons une analyse de la vision particulière de Gruvel de la protection de la Nature, ne quittant jamais un cadre utilitaire (économique et hygiéniste voire eugéniste) et nous verrons comment ses idées ont pu influencer ses principaux élèves.

## 1. Des stations de biologie marine au ministère des Colonies

La carrière d'Abel Gruvel peut être divisée en deux périodes distinctes. Formé à la biologie dans les stations marines, Gruvel se consacre tout d'abord à l'enseignement et aux problèmes de zoologie agricole. C'est à la suite de participation à la fondation de Port Etienne, qu'il abandonne ces travaux et se consacre au développement de la pêche dans les colonies.

### 1.1. Biologie marine et Zoologie agricole

Fils d'huissier né en Dordogne, le jeune Gruvel rêve d'exotisme et émet le vœu singulier de devenir médecin de la Marine ou des Colonies. Toutefois, lorsqu'il doit choisir son orientation, à la fin des années 1880, sa famille s'oppose à ce souhait, et il doit se reporter sur des études de médecine<sup>6</sup>, pour lesquelles il emménage à Paris. C'est là que, suivant quelques cours à la Sorbonne sur les conseils d'un proche, il est contaminé par l'enseignement de la zoologie pratiqué par la « trinité parisienne » constituée par Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901), Yves Delage (1854-1920) et Alfred Giard (1846-1908). Il y trouve l'enseignement passionné d'une zoologie refondée, à prétention expérimentale, ainsi que des maîtres, aux profils aussi divers que passionnant, dont l'aura et le charisme venaient tant de leurs caractères trempés que de capacités à synthétiser les positions de leurs pairs.

Les stations de biologie marine ont joué un rôle important quoique encore peu mis en valeur dans la littérature consacrée à l'histoire de l'écologie. L'étude de matériel frais amenant une perception plus dynamique des organismes, de leur manière de vivre et de se comporter, et les problèmes posés par les chutes de stock d'animaux marins liés aux différentes industries ont amené le développement de notions d'interrelations, comme celle de biocénose<sup>7</sup>, d'association animal/végétal<sup>8</sup>, ou encore de zonation de peuplement<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> Abel Gruvel (1930) *Titres et travaux scientifiques* (Paris : Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales).

<sup>6</sup> Pour poursuivre son souhait initial, il aurait dû effectuer sa formation à l'École de santé navale.

<sup>7</sup> Par exemple chez Georges Pruvot (1897), *Essai sur les fonds et la faune de la Manche occidentale (côtes de Bretagne) comparés à ceux du golfe du Lion*, (Paris : Schleicher frères).

<sup>8</sup> Dans le remarquablement illustré Paul Marais de Beauchamp (1914), *Les grèves de Roscoff*, (Paris : Léon Lhomme).

<sup>9</sup> Sur l'apport des stations marines à l'écologie, voir Michel Glémarec (2007) *Qu'est-Ce Que La Biologie Marine ? - De La Biologie Marine À L'océanographie Biologique* (Paris : Vuibert) et Patrick Matagne (2000)

Abel Gruvel est rapidement intégré dans l'école de Lacaze-Duthiers, obtenant un poste de préparateur, position accordée au mérite et donnant lieu à un contrat moral avec le maître. Fréquentant les stations de biologie marine de Roscoff et de Banyuls-sur-Mer, Gruvel obtient brillamment sa licence *es sciences naturelles* en 1889 et entame, sur les conseils de Delage, une thèse de doctorat sur les Cirripèdes. À l'issue de ce travail, il rejoint en 1893 la faculté des sciences de Bordeaux, en tant que chef des travaux pratiques de zoologie. La proximité de la station d'Arcachon lui permet d'organiser des excursions naturalistes, ouvertes aux scientifiques comme aux amateurs éclairés<sup>10</sup>, mais, tenue par les physiologistes de la faculté de médecine de Bordeaux, Gruvel ne semble pas y avoir conduit ses travaux. Avec l'accord d'Eugène Bouvier (1856-1944), il poursuit ses recherches sur les Cirripèdes en puisant dans les collections du Muséum, ce qui lui vaudra le prix Ponti de l'Académie des sciences pour son ouvrage de 1905<sup>11</sup>. Sa carrière bordelaise se consolide peu à peu, Gruvel est nommé successivement chargé de conférence en 1895 et maître de conférences en 1900.

Ne trouvant un support suffisant à la station d'Arcachon, il met alors en place un dispositif de travail croisant les ressources de l'Université, d'un laboratoire et une revue scientifique, sur le modèle éprouvé de ses professeurs<sup>12</sup>. En collaboration avec des viticulteurs victimes de parasites, il fonde en 1902 la Société d'Études et de vulgarisation de la Zoologie agricole, qui crée un laboratoire et un bulletin mensuel, la *Revue de Zoologie agricole et appliqué*.<sup>13</sup> La mise en place d'une politique de zoologie appliquée à l'agriculture est, selon Gruvel, le meilleur rempart à la menace de sa disparition face à des conditions par trop difficiles et d'importantes pertes dues aux parasites. Il propose donc d'élever le niveau scientifique des agriculteurs :

Pour arriver à introduire ces idées et ces connaissances élémentaires chez les agriculteurs, de sérieux efforts sont nécessaires. C'est non seulement à l'agriculteur lui-même, mais surtout à l'enfant, futur agriculteur, qu'il faut s'adresser. Lorsque déjà, sur les bancs de l'école, l'enfant aura été poussé à la recherche et à la destruction des animaux nuisibles, à la protection des espèces utiles, il se souviendra, devenu homme, de ces ennemis qu'on l'enseignait à poursuivre et à détruire, et sera d'autant mieux armé pour la lutte qu'il les connaîtra davantage<sup>14</sup>.

Pour Gruvel, il faut mettre en place un système d'instruction dans le but d'obtenir une « persuasion générale » pour lutter de manière globale et efficace contre les parasites. Cet enseignement doit s'effectuer au plus tôt du cursus, mais également tout au long de l'activité de l'agriculteur, et dans ce cadre, Gruvel propose des cours réguliers de vulgarisation de zoologie agricole portant entre autres sur les insectes nuisibles et les moyens de les détruire. L'avenir de ce jeune zoologiste semble alors

---

*Comprendre l'écologie et son histoire. Les origines, les fondateurs et l'évolution d'une science* (Paris : Delachaux et Niestlé) 105-118.

<sup>10</sup> Abel Gruvel (1898) "Excursion zoologique au Laboratoire d'Arcachon (22 mai 1898)", *Travaux des laboratoires de la Société Scientifique et Station zoologique d'Arcachon*, 3, 137-140, Abel Gruvel (1899) "Quelques mots à propos de deux excursions à la Station zoologique d'Arcachon", *Travaux des laboratoires de la Société Scientifique et Station zoologique d'Arcachon*, 4, 23-26, Abel Gruvel (1900-1901), "Excursions zoologiques à la station d'Arcachon et à son annexe de Guéthary (Basses-Pyrénées) pendant l'année scolaire 1900-1901", *Travaux des laboratoires de la Société Scientifique et Station zoologique d'Arcachon*, 5, 68-73.

<sup>11</sup> Abel Gruvel (1905), *Monographie des Cirripèdes ou Thecostracés* (Paris, Masson).

<sup>12</sup> Sur les dispositifs mis en place par ses prédécesseurs voir Josquin Debaz (2005) *Les stations de biologie marine et leurs périodiques scientifiques entre 1872 et 1914* (Paris : Thèse de doctorat, EHESS) ; sur celui d'Alfred Giard plus spécifiquement on consultera François Bouyssi (1998) *Alfred Giard (1846-1908) et ses élèves : un cénacle de « philosophes biologistes ». Aux origines du scientisme ?* (Paris : thèse de doctorat, EPHE).

<sup>13</sup> Le laboratoire deviendra, sous la direction de son élève Jean Feytaud (1881-1973), la station entomologique de Bordeaux qui participera à l'introduction en France d'une politique d'agriculture scientifique inspirée du modèle américain. Pour approfondir ce point on consultera Stéphane Castonguay (2005) "The Transformation of Agricultural Research in France : The Introduction of the American System", *Minerva*, 43, 3, 265-287 et Pascal Acot et Jean-Marc Drouin (1997) "L'introduction en France des idées de l'écologie scientifique américaine dans l'entre-deux guerres", *Revue d'histoire des sciences*, 50, 4, 461-480.

<sup>14</sup> Abel Gruvel (1902) "La Société d'études et de vulgarisation de la zoologie agricole", *Bulletin de la Société d'études et de vulgarisation de la zoologie agricole*, 1, 2.

tracé, cependant une mission va complètement bouleverser cet état et donner à la trajectoire de sa carrière scientifique et institutionnelle une orientation toute nouvelle.

### 1.2. Fondateur de Port Etienne et commis-voyageur des pêcheries coloniales

En 1903, le tout nouveau gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, Ernest Roume (1858-1941), cherche à développer l'empire de la France sur une Mauritanie fraîchement conquise. Il charge la Société de géographie commerciale de Bordeaux d'une Commission d'études des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique. Dirigée par Gruvel, elle organise une mission pour l'étude de la faune ichthyologique du banc d'Arguin et son utilisation industrielle. Le but est alors tant l'exploration purement scientifique que l'établissement de listes d'espèces : celles qui seront les plus à même d'être consommées sur place, celles dignes d'être exportées vers le marché européen. La commission étudie également les modes de préparation et de conservation à privilégier, les techniques de pêche à employer, etc<sup>15</sup>. Les travaux de cette commission se concrétisent, et une mission est dépêchée sur les lieux : Gruvel embarque sur le vapeur la *Guyane* le 17 janvier 1905 pour une campagne de quatre mois<sup>16</sup>.

Pour l'administration coloniale, le but officiel est de promouvoir auprès des tribus locales les richesses maritimes inexploitées que sont le sel et le poisson, et ce faisant de créer un point d'échange, une zone commerciale sous contrôle économique et militaire, vers laquelle détourner les caravanes et maîtriser ainsi les voies de communications et d'échanges<sup>17</sup>. Sur ce territoire, l'imposition et le maintien de l'ordre et de l'autorité colonial est encore à faire et la création d'infrastructures, de voies commerciales et d'étapes économiques est alors essentielle dans la stratégie politique d'une appropriation dont la population est d'autant plus difficilement contrôlable qu'elle est traditionnellement nomadisante. Si la constitution d'une pêcherie dans le désert peut sembler étrange au premier abord, elle est légitimée par les résultats positifs de la mission scientifique durant laquelle Gruvel désigne la Baie du Lévrier, au niveau de la presqu'île du Cap Blanc, tant pour sa richesse faunistique et la qualité de son mouillage que pour des conditions climatiques favorables au séchage du poisson et à l'emménagement de familles européennes<sup>18</sup>.

Pour Gruvel, ce voyage constitue un déclic qui ravive sa passion d'enfance pour les colonies et l'amène à bouleverser sa carrière. Va alors s'initier pour ce scientifique une série de missions d'exploration le long de la côte occidentale de l'Afrique, six entre 1905 et 1912, qui vont affirmer ce penchant et réorienter radicalement son parcours. Durant cette période, il va prendre congé de l'Instruction publique, abandonner ses activités bordelaises et obtenir du ministère des Colonies une mission permanente en Afrique Occidentale Française. Son projet rejoint celui de plus longue date de la constitution d'un laboratoire colonial au Muséum<sup>19</sup>, en 1912, sur financement du ministère des Colonies, deux laboratoires de production coloniale (un pour les produits d'origine animale, un pour ceux d'origine végétale) sont installés, sous l'égide de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes<sup>20</sup>. En dehors d'une période de mobilisation, entre 1914 et 1919, Abel Gruvel effectue près d'un voyage par an en moyenne, et ce jusqu'à sa retraite en 1940<sup>21</sup>. Conseiller technique du ministère des Colonies dès 1919,

---

<sup>15</sup> Abel Gruvel (1903) *Organisation d'une mission pour l'étude de la faune ichthyologique du banc d'Arguin et son utilisation industrielle* (Bordeaux : J. Durand).

<sup>16</sup> An. (1903) "La Mission des pêcheries de la Côte occidentale d'Afrique à bord de la *Guyane*", *Bulletin de la Société d'études et de vulgarisation de la zoologie agricole*, 6, 176-180.

<sup>17</sup> *Ibid.* page 179.

<sup>18</sup> Abel Gruvel (1909) "Mission en Mauritanie. Études climatologiques, océanographiques et zoologiques sur les Côtes de la Mauritanie et du Sénégal appliquées à l'industrie des Pêches Maritimes", dans *Ve congrès national des pêches maritimes des Sables-d'Olonne 1909, Ve Section* (Paris : Hôtel des Sociétés savantes), 61-62.

<sup>19</sup> Voir dans les archives du MNHN : AM 598 Laboratoire colonial 1826-1922.

<sup>20</sup> Selon Jaussaud (2004) *op. cit.* le laboratoire de Gruvel se tenait dans les anciennes galeries d'anatomie comparée.

<sup>21</sup> Jusqu'en 1930, on peut se baser sur Abel Gruvel (1930) *op. cit.* pour établir qu'il effectue sept missions entre 1905 et 1920, et onze durant la décennie suivante, dont une en Norvège. Andrée Tétry (1970), *op. cit.*

professeur au Muséum en 1920 (le laboratoire est transformé en chaire de Pêches et production animales d'origine coloniales), Gruvel peut alors développer une « œuvre coloniale » :

Mon œuvre *coloniale* tout entière forme un ensemble dont il est, en quelque sorte, impossible de séparer ce qui est de la science pure de ce qui n'en est que l'application, tellement tout se tient dans une œuvre semblable<sup>22</sup>.

Attaché à une zoologie imbriquant habilement la science et ses applications, comme il avait commencé à le faire dans sa pratique à Bordeaux, les efforts de Gruvel se concentreront pour développer la pêche dans les Colonies. Dans cette vision s'exprime également une valeur morale qui procède d'un devoir économique d'exploiter au mieux les richesses de la Nature, et pour cela de les protéger.

## 2. Protection de la Nature

### 2.1. Réglementer la chasse à la baleine

La troisième mission de Gruvel en Afrique, en 1909-1910, se déroule le long de la côte atlantique depuis le Sénégal jusqu'à l'Union d'Afrique du Sud. Passant en Angola, le scientifique a l'occasion de monter à bord de navires baleiniers norvégiens et d'assister à leur activité. La vision des Baleinoptères chassés en masse, et dont les baleiniers pélagiques ne conservaient souvent que le gras, le touche profondément :

J'ai pu me rendre compte de la destruction formidable de ces grands Mammifères dont j'ai fait une étude spéciale. C'est alors qu'avec le Dr Charcot, qui avait pu faire les mêmes observations dans l'Antarctique, nous avons commencé la campagne qui a abouti finalement, à la promulgation du Décret du 12 avril 1914, réglementant la chasse des Baleinoptères sur les côtes des Colonies françaises<sup>23</sup>.

Ce décret est le premier acte de protection de la Nature dont Gruvel se réclame. Selon lui, c'est sous sa pression que le ministère des Colonies nomme une commission interministérielle chargée du dossier. Les archives consultées semblent montrer que ce décret pourrait effectivement avoir été conçu en grande partie sur un projet produit par Gruvel, dans le cadre de cette commission dont il était le rapporteur et Edmond Perrier le président (1844-1921)<sup>24</sup>. Ce projet prévoyait d'accorder aux Sociétés de Chasseurs un nombre limité de licences, de limiter le nombre de bateaux chasseurs ainsi que l'utilisation intégrale du corps des animaux capturés<sup>25</sup>.

On trouve déjà ici la trame de ce qui sera plus tard préconisé par Gruvel : encadrement de la pratique et utilisation totale des prises. Il n'est nulle trace d'un éventuel moratoire de la pêche baleinière, en outre pour lui, la France aurait un intérêt économique réel à se lancer plus avant dans la chasse aux Cétacés. En ce sens, il effectue des essais, s'intéressant à l'huile, au guano et aux débouchés industriels des différentes parties de l'animal, dans l'idée d'éviter tout gaspillage.

Gruvel y voit également un moyen pour fournir une alimentation riche en protéine à la main d'œuvre coloniale :

---

comptabilise, pour la période 1920-1939, trois voyages en AOF, quinze au Maroc, un en Algérie-Tunisie, trois en Syrie, et trois au Canal de Suez.

<sup>22</sup> Abel Gruvel (1930) *op. cit.*, 50.

<sup>23</sup> Abel Gruvel (1930) *op. cit.*, 90.

<sup>24</sup> Archives du MNHN : AM 598 Commission pour la réglementation de la Pêche aux Cétacés dans les Colonies françaises, Lettre de Edmond Perrier, directeur du Muséum, au Ministre des Colonies, 11 décembre 1913.

<sup>25</sup> Sur ces premières réglementations et leur efficacité limitée, voir Daniel Rémy (1931) "Réglementation de la chasse des grands cétacés", *Revue des Travaux de l'Institut des Pêches Maritimes (ISTPM)*, 12, 4, 4, 397-409.

Toujours préoccupé par l'amélioration de l'*alimentation indigène* en matières azotées, j'ai profité des essais de chasse aux Cétacés qui eurent lieu sur les côtes du Gabon, pour faire préparer de la viande de Baleinoptère de diverses façons, en particulier, salée et séchée ou simplement séchée. Cette viande fut distribuée sur la côte et envoyée dans l'intérieur en vue de l'alimentation des Indigènes coupeurs de bois. La viande salée et séchée fut peu appréciée, mais celle qui était simplement séchée (non salée), puis légèrement boucanée, eut un grand succès. Depuis cette époque, j'ai répété la même expérience au Sénégal avec de la viande salée et séchée de Baleinoptères, capturés sur les côtes de Mauritanie ; la viande ainsi préparée a eu, auprès des Sénégalais de diverses races, le succès le plus complet<sup>26</sup>.

Si Gruvel fut touché par l'envergure de la chasse aux Cétacés en Angola, il n'en devient pas pour autant un farouche militant de l'abolition de cette pratique. Tout comme les autres animaux, la pratique doit perdurer et se développer, selon une méthodologie définie scientifiquement, de manière à en maximiser l'exploitation. De même, lorsque des dauphins entrent en concurrence avec les pêcheurs, qu'ils abiment leurs filets, ils entrent dans la catégorie des espèces nuisibles et tous les moyens pour les détruire doivent être envisagés<sup>27</sup>.

## 2.2. Dans les commissions pour la protection de la faune coloniale

Après cette première action de protection des Cétacés, il faudra attendre plus de dix ans pour voir Gruvel prendre à nouveau position sur le sujet. Entre 1914 et 1919, sa mobilisation interrompt brutalement et totalement sa carrière scientifique. A l'issue de cette période militaire, il est probable que le passage du statut de conseiller du ministère des Colonies à celui de professeur du Muséum lui ait coûté une grande partie de temps. Est-ce la tenue du premier congrès international de protection de la Nature à Paris en 1923 qui le motive à nouveau ? Toujours est-il que son action de protection de la Nature ne prend corps qu'au début de l'année 1925, au moment où il enjoint, en tant que conseiller scientifique et technique, le ministère des Colonies d'établir une commission spéciale dans le but de faire cesser la disparition d'espèces de Mammifères et d'Oiseaux<sup>28</sup>. Réunissant autour de sa présidence un groupe de naturalistes et de chasseurs coloniaux, celle-ci devait proposer au Ministre des « moyens de protection efficaces [...] appropriés aux besoins les plus urgents<sup>29</sup> ». Le plan initial se décompose en trois points principaux : établir la liste, par Colonie, des espèces en danger et la modalité de cette protection ; adresser cette liste aux gouverneurs des Colonies ; et établir les bases d'une réglementation de la chasse selon les remarques formulées en retour par ces Colonies. Initiée en janvier 1925 et au terme de six séances, cette commission aboutira plutôt favorablement sur chacun de ses points : elle établit une liste des espèces de Mammifères et d'Oiseaux dont la protection, partielle ou totale, était nécessaire ; elle rédige un projet de décret pour la réglementation de la chasse en AOF et enfin, elle émet également le vœu de créations de parcs nationaux de refuge, de réserves de chasse, ainsi que de fermes d'acclimatement et d'élevage. Fort du succès de cette commission préparatoire, celle-ci est transformée en un comité national permanent pour la protection de la faune coloniale, dont la première réunion se tient le 17 octobre 1925<sup>30</sup>. Avec l'arrivée de botanistes, il devient le comité national pour la protection de la faune et de la flore coloniales et met en place les projets de la première commission. Si Gruvel attribue à ce comité les décrets de 1914 sur la chasse aux cétacés et du 30 décembre 1924 sur la création d'un parc national de refuge pour certaines espèces d'oiseaux et de mammifères dans les possessions australes, de manière moins anachronique, cette instance fait créer des parcs de refuge, où la chasse est rigoureusement interdite, ainsi que des fermes d'élevage et de domes-

<sup>26</sup> Abel Gruvel (1930) *op. cit.*, 98-99.

<sup>27</sup> Confronté à un tel problème en Algérie, Gruvel se révélera d'une grande imagination pour inventer de tels moyens, voir Abel Gruvel (1926) *Les pêches maritimes en Algérie* (Paris : Société d'éditions Géographiques, Maritimes et coloniales), 40-41.

<sup>28</sup> Commission de Réglementation de la chasse aux Colonies.

<sup>29</sup> Abel Gruvel (1930) *op. cit.*, 14.

<sup>30</sup> Gruvel en sera président puis secrétaire général, il le représente également en 1926 et 1928 aux réunions pour la protection internationale de la faune sauvage mondiale à Bruxelles.

tion<sup>31</sup>.

Outre cette commission, l'activité de Gruvel pour la protection de la Nature s'inscrit dans une multiplication de sa participation à de nombreux comités et congrès. Le décret de 1914 n'étant pas respecté de manière satisfaisante par les baleiniers, Gruvel participera à nouvelle commission interministérielle, lancée en 1926. Elle préparera une commission internationale, réunie à Paris en 1927 sous la direction de Johan Hjort (1869-1948), dans le but d'obtenir une réglementation internationale de la chasse aux grands Cétacés<sup>32</sup>. Gruvel était également président du comité des pêches et chasses coloniales à l'Institut colonial français<sup>33</sup>, et participait au comité de direction de l'Office international de documentation pour la protection de la Nature à Bruxelles. Il revendique son influence et sa participation à de nombreuses décisions de politiques de protection de la Nature dans les Colonies. Il s'agit essentiellement de réglementations de la chasse<sup>34</sup>, de protection d'espèce<sup>35</sup>, et d'instauration de refuges<sup>36</sup>.

Gruvel se positionne pour l'établissement de zones protégées en France ou dans ses colonies et pour une réglementation des activités cynégétiques, mais n'en vient jamais à présenter une réflexion sacralisant la Nature. S'il n'est un grand théoricien, il aura cependant l'occasion d'exprimer ces vues lors de sa participation des grandes conférences sur le thème qui se succèdent dans les années 1920-1930, et organisera d'ailleurs à Paris en 1931 (30 juin-4 juillet), en compagnie de son élève Georges Petit, le deuxième congrès international de protection de la Nature.

### 3. Protection de la Nature et colonialisme scientifique

#### 3.1. Un cadre colonial et économique

Le personnage de Gruvel est d'autant plus riche que sa carrière a connu plusieurs changements de trajectoire, il en ressort plus intéressant puisque ses travaux vont s'inscrire dans un cadre plus large et que ses actions vont être inspirées des travaux antérieurs. Son implication dans une zoologie appliquée, que ses maîtres ne faisaient qu'effleurer timidement, a certainement eu un impact important lorsqu'il a amené à mettre en place des règles de protection dans les Colonies. Il place d'ailleurs cette activité comme une part essentielle de sa carrière coloniale :

Mais, depuis longtemps, au cours de mes différents voyages, je me suis aperçu de la *destruction systématique* de la *faune sauvage* de nos Possessions ; aussi ai-je attiré, dès que possible, l'attention du Ministère des Colonies sur la nécessité de la *protection* de cette faune sauvage et de la *réglementation de la chasse*<sup>37</sup>.

Il ne semble pas inutile de replacer ici la pensée de Gruvel dans le contexte de l'époque et du milieu scientifique qu'il fréquentait. La Société d'acclimatation semble être alors un point central pour l'organisation et de diffusion des idées de protection de la Nature. Cette société créait à la même époque la revue *La terre et la vie* pour propager ces idées, on peut y lire que certains de ses collègues visent à protéger la Nature pour sa pureté inviolée, une beauté sauvage sacralisée :

---

<sup>31</sup> En particulier il aurait existé une ferme française de domestication de l'Éléphant d'Afrique à l'image de la station belge de Gangala-na-Bodio au Congo.

<sup>32</sup> Gruvel étant alors ses textes sur leur protection à l'Océan Pacifique, voir Gruvel (1926) "De la nécessité de protéger les grands Cétacés dans le Pacifique" (3e congrès pan-pacifique).

<sup>33</sup> Dans lequel il donnait quelques cours, sur cet institution voir Laurent Morando (2007) *Les Instituts coloniaux et l'Afrique 1893-1940* (Paris : Karthala).

<sup>34</sup> Décret du juin 1927, réglementant la chasse en Indochine ; décret du 9 décembre 1926, réglementant la chasse à la Réunion ; arrêté du 29 juillet 1927, limitant l'exportation et la vente des pointes d'ivoire en AEF, décret du 25 avril 1929 réglementant la chasse en AEF.

<sup>35</sup> Arrêtés du 8 septembre 1925 et du 20 septembre 1928, réglementant la chasse aux Aigrettes et aux fausses Aigrettes à Madagascar, arrêté, arrêté du 29 mars 1927, portant interdiction de la chasse aux Lémuriens ; arrêté du 25 juin 1929, rangeant le Gorille dans la catégorie des espèces protégées en AOF.

<sup>36</sup> Décret du 10 mars 1925 réglementant la chasse et instituant des parcs nationaux de refuge en AOF, décret du 14 décembre 1926, réglementant la chasse et instaurant un parc de refuge au Togo.

<sup>37</sup> Abel Gruvel (1930) *op. cit.*, 7.



L'idée de protéger la Nature s'est, au cours des dernières années, imposée de plus en plus à tous ceux qui se rendent compte de la valeur immense, pour l'homme, des beautés naturelles et de la merveilleuse multiplicité des espèces végétales et animales. Dans la société moderne il n'est plus d'homme cultivé qui puisse se désintéresser de cette importante question et regarder, sans s'en émouvoir, la diminution rapide et même la disparition de cette faune variée, de cette flore magnifique, de ces sites pittoresques et vivants, qui sont les plus beaux ornements de notre globe. Ils offrent, en outre, à l'inlassable curiosité scientifique un champ de recherches d'une richesse incomparable<sup>38</sup>.

Gruvel semble loin de partager cet impératif moral, et il enrichit certainement de ce fait la diversité des positions au sein de la société. A minima, sa présence et ses interventions étaient appréciées, comme l'était particulièrement la possibilité qu'il donne à la Société d'acclimatation d'alimenter régulièrement en poissons et produits de la mer frais, venus des confins des colonies françaises, son repas de gala annuel.

Entretien une relation de proximité avec les Colonies et leur économie, adepte d'une conduite des activités agricoles et cynégétiques par un suivi scientifique, Gruvel introduit une position de synthèse entre protection et développement économique. Son rapport à son terrain, montre l'image d'un civilisateur au service d'une science positive dans un cadre « sauvage ».

Un des points sur lesquels il insistait dans cet esprit était de sans cesse chercher à utiliser la Nature, et ce sous les formes les plus complètes. Inscrivant cet effort dans l'économie, il devait permettre de tirer de la Nature des Colonies de nouveaux produits bruts qui entreraient alors dans un processus de « fabrication d'objets manufacturés de haute valeur commerciale » en métropole, pour enfin pouvoir exporter ces objets et relever le cours la devise nationale<sup>39</sup>. Dans la même veine, il donnait des conférences spécialisées dans la promotion de l'utilisation intégrale des animaux chassés, en particulier les reptiles et leurs peaux, mais surtout les Cétacés et les possibilités multiples de se servir des parties de leurs corps dans diverses applications alimentaires, artisanales ou même industrielles, conférences pour lesquelles il avait l'usage de projeter des films détaillant les étapes de la chasse et des procédés de transformation des Cétacés. A l'aise dans un certain état d'esprit de son époque, Gruvel ramène ce cadre économique et colonialiste à sa pratique, en plaçant en première place du développement des Colonies l'apport alimentaire des pêcheries :

J'ai pu me convaincre que la cause *profonde, primordiale*, de la *mortalité infantile*, l'un des plus terribles fléaux qui frappent ces races et menacent notre colonisation en la privant de la main d'œuvre indispensable, c'est la *carence alimentaire, azotée et aminée* de l'homme et surtout de la femme, jointe, bien entendu, à certaines maladies endémiques comme la syphilis, par exemple. [...] La consommation normale du poisson donne aux populations de pêcheurs, une puissance de vie et de reproduction que l'on ne trouve guère ailleurs. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous cherchons, depuis plus de vingt-cinq ans, à *multiplier* partout où cela est possible, les *pêcheries indigènes*, ainsi que les méthodes de capture et surtout de *conservation*, de façon que le poisson puisse pénétrer dans l'intérieur du pays pour améliorer l'alimentation des races qui en sont encore privées<sup>40</sup>.

Il est alors logique pour Gruvel de préserver les stocks de la faune aquatique, de ne pas les gaspiller par un prélèvement immodéré ou par des méthodes de pêches inadaptées<sup>41</sup>. Il met en place un système de protection basé sur quatre points. Il faut tout d'abord éduquer les indigènes placés « sous la tutelle de la France », de manière à les pénétrer des règles et à les persuader de leur légitimité. Il est ensuite nécessaire de réglementer ou tout du moins d'organiser la pêche de manière à ne pas en gêner la reproduction et à être le plus efficace dans le ratio mort/pêché. Il faut ensuite développer et enseigner des moyens de transports hygiéniques adaptés à la brousse. Enfin, Gruvel plaide pour « l'installation de pêcheries indigènes où seraient employées les méthodes européennes » dans le but de rendre

<sup>38</sup> Jean-Marie Derscheid (1931) «La protection de la nature dans le monde», *La terre et la vie*, 1, 45-53.

<sup>39</sup> An. (1925) «Séance générale du 27 avril 1925», *Bulletin de la Société d'acclimatation*, 178-188.

<sup>40</sup> Abel Gruvel (1930) *op. cit.*, 49-50.

<sup>41</sup> Gruvel est un farouche opposant aux méthodes agressives et de peu de rendement utile que sont la pêche traditionnelle au poison et la pêche aux explosifs apportée par les expéditions militaires de la colonisation.

directement accessible cette ressource aux populations<sup>42</sup>. On le pressent au vu de ces derniers développements de sa pensée, Abel Gruvel adoptait une vision hygiéniste, qui tendait parfois vers une certaine forme d'eugénisme.

### 3.2. Une dérive eugéniste ?

Pour Gruvel, la protection de la ressource ne s'entend que si elle est efficace, et pour cela les populations indigènes doivent respecter les mesures réglementaires. Au travers de sa présentation au deuxième congrès international pour la protection de la Nature de 1931, on peut suivre son raisonnement, il commence par exposer le problème de la surpêche et les mesures qu'il propose pour la réguler :

Comment réagir contre cette destruction systématique ? Nous pensons qu'il n'y a que deux méthodes possibles : 1° prendre des mesures extrêmement sévères contre les délinquants et 2° créer des réserves où il est interdit ou impossible de pêcher.

Evidemment, ces mesures nouvelles et imposées rapidement s'intègrent mal dans le système réglementaire local. S'inspirant de ses anciennes pratiques de « persuasion » en zoologie agricole, Gruvel imagine des méthodes pour faire respecter ses contraintes :

Mais généralement, les braconniers sont considérés comme de braves gens qui ont seulement voulu manger un peu de poisson ou en vendre pour gagner quelques sous. Les tribunaux se montrent d'une clémence exagérée qui ne fait qu'encourager les récidives. Quand aux réserves, elles doivent être placées sous une surveillance permanente ou, si la chose est possible, organisés de telle sorte que la pêche n'y soit pratiquement pas possible. Dans le pays fétichiste, on obtient d'assez bons résultats, en faisant déclarer « tabou » certains lacs ou cours d'eau. Les indigènes en général, n'osent plus y toucher.

Lorsque la persuasion n'est pas possible ou suffisante, il en vient à limiter physiquement les possibilités de pêche :

S'il s'agit de lacs d'une certaine étendue on peut, comme nous l'avons réalisé autrefois au Dahomey, sur le Lac Noloué, faire piqueter une partie du lac avec des pieux et des fascines plus ou moins garnies de ronces et de clous et assez rapprochés pour qu'on ne puisse pas y jeter un filet quelconque, pas même une ligne à mains. Les explosifs même ne peuvent donner aucun résultat pratique, puisqu'il est impossible au pêcheur d'aller chercher le poisson tué<sup>43</sup>."

On le voit, si Gruvel propose une démarche de consultation de certaines parties concernées en amont des décrets qu'il promet, lors de leur application dans les Colonies, les méthodes sont bien moins participatives et horizontales. De plus, tôt après sa création, il adhère à l'association Colonies-Sciences<sup>44</sup>. Celle-ci, dans sa sous commission « main d'œuvre », proposait des mesures de déplacement des populations quelque peu expéditives. Pour augmenter le nombre des travailleurs dans les centres à population raréfiée, il était question de déplacer toute leur famille afin de fixer définitivement au lieu même où ils devaient être employés ; des membres de l'association proposait également d'accélérer ces mouvements de population en ayant recours à diverses formes de « travail obligatoire »<sup>45</sup>. Gruvel lui-même écrivait en 1928 :

---

<sup>42</sup> René Verneau en préface de Gruvel (1928) *op. cit.*, 1-12.

<sup>43</sup> Abel Gruvel "De la protection des Poissons dans les colonies", in Abel Gruvel, Charles Valois et Georges Petit (eds.) (1932) *Deuxième Congrès international pour la protection de la nature*, (Paris : Société d'éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales), 180-181.

<sup>44</sup> Fondée le 6 janvier 1925 dans le but d'unir les techniciens, laboratoires et instituts de l'agriculture coloniale.

<sup>45</sup> Voir les *Actes et Comptes-Rendus de l'Association Colonies-Sciences* des années 1925-1927 qui sont émaillés de ce genre de proposition.

Si nous voulons conserver et surtout, accroître, notre « *cheptel humain* » colonial, si nous voulons mettre en valeur nos Colonies, comme l'opinion publique le réclame ardemment depuis la guerre, un peu à la légère parfois, nous devons assurer à ces populations un minimum de bien être et de nourriture azotée et aminée. Pour cela, nous devons, de toutes nos forces et par tous les moyens, développer, dans notre Empire colonial, les pêcheries à forme métropolitaine, sans doute, mais, surtout, les pêcheries indigènes, qui seules, sont capables d'envoyer dans les coins de la brousse, les éléments nutritifs indispensables au *développement de l'espèce et à la conservation des races indigènes* placées sous notre protection<sup>46</sup>.

Cette dernière phrase illustre et révèle une approche colonialiste et eugéniste de Gruvel qui doit évidemment être lue dans le contexte de l'entre-deux-guerres, et même dans l'esprit de conquête de la fin du dix-neuvième siècle dans lequel plonge ses rêves de carrière coloniale. Cependant, en s'investissant dans les mouvements naissants de protection de la Nature, sans négliger les aspects économiques qui régissent les possibilités de régulation dans les Colonies, il va influencer les mesures légales d'application de cette protection et contribuer au développement de l'esprit de conservation, en particulier au travers de certains de ses élèves.

### 3.3 L'héritage : Budker, Monod et Petit

Outre sa participation dans ces divers comités et organisations, outre son statut de conseiller auprès du ministère, l'influence de Gruvel sur les politiques de protection de la Nature et la conception qu'en avaient les scientifiques a certainement été renforcée par la formation d'élèves, soit au cours de son enseignement, soit pendant l'encadrement de jeunes étudiants. A ce titre, il est intéressant de se pencher sur trois successeurs parmi les élèves de Gruvel, chacun va reprendre un des aspects du maître.

Paul Budker (1900-1992) est l'élève de Gruvel qui va hériter de l'aspect technique des pêcheries et protection des Cétacés. Entré au laboratoire de Gruvel avec une bourse en 1924, il effectuera à partir de 1933 plusieurs missions sur les côtes de l'Afrique avant de soutenir sa thèse en anatomie comparée à la Sorbonne en 1938<sup>47</sup>, et devient assistant du laboratoire en 1939. En 1945, il remplace Gruvel au poste de conseiller technique du ministère des Colonies et obtient la sous-direction du laboratoire Spécialiste des requins et des cétacés, il reprit la défense d'une exploitation raisonnée des ressources, préconisant l'utilisation totale des animaux chassés<sup>48</sup>. Grâce au mécénat de l'armateur norvégien Anders Jahre (1891-1982), il fonde un Centre de recherches baleinières<sup>49</sup>.

Des élèves de Gruvel, Théodore Monod (1902-2000) est certainement le plus célèbre. Obtenant une bourse au Muséum en 1921, il en démissionne aussitôt pour devenir préparateur de la chaire de Gruvel<sup>50</sup>. Chargé de mission en Mauritanie en 1923, il va étudier les poissons de Port-Etienne durant plusieurs mois, et va, à l'issue de cette mission, refaire l'expédition Gruvel et Chudeau qui avait longé toute la côte Mauritanienne 15 ans auparavant<sup>51</sup>. Soutenant sa thèse en 1926<sup>52</sup>, il est envoyé en mission par Gruvel pour étudier les pêcheries au Cameroun en 1925-26<sup>53</sup> Nommé assistant de la chaire en

<sup>46</sup> Abel Gruvel (1928) *op. cit.*, 220, nous soulignons.

<sup>47</sup> Paul Budker (1938) *Les cryptes sensorielles et les denticules cutanés des Plagiostomes* (Paris : Masson).

<sup>48</sup> Voir Paul Budker (1947) *La vie des requins* (Paris : Gallimard) et Paul Budker (1957) *Baleines et baleinières* (Paris : Horizons de France).

<sup>49</sup> Pour une biographie synthétique, voir Jaussaud et Brygoo (2004) *op. cit.*

<sup>50</sup> Archives du Muséum : AM 592, dossier de bourse de Monod, lettre du 15 février 1922 au directeur du Muséum.

<sup>51</sup> Monod réalise toutefois cette exploration depuis Port-Etienne quand Gruvel et Chudeau l'avaient effectuées dans le sens opposé, en partant de Saint-Louis, voir Théodore Monod (1928) *Une traversée de la Mauritanie occidentale : De Port-Etienne à Saint-Louis* (Paris : Presses Universitaires de France) et Abel Gruvel et René Chudeau (1909) *A travers la Mauritanie Occidentale (de Saint-Louis à Port-Etienne)* (Paris : Larose).

<sup>52</sup> Théodore Monod (1926) *Les Gnatiidae : Essai monographique* (Paris : Larose).

<sup>53</sup> Théodore Monod (1928) *L'industrie des pêches au Cameroun* (Paris Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales).

1930, il s'éclipse cependant cinq années à l'IFAN de Dakar à partir de 1938<sup>54</sup>. Après la guerre, il succède à Gruvel dont il reprend la chaire des Pêches et production coloniales d'origine animale au Muséum. A cette occasion, sur l'esprit dans lequel Gruvel entendait protéger la Nature, Monod écrivait :

Abel Gruvel avait, on le sait, pris une part active au mouvement en faveur d'une protection intelligente de la nature dans les colonies. [...] L'importance pratique des mesures de protection et de conservation nécessaires est aujourd'hui reconnue. On sait maintenant qu'il ne s'agit pas tant de protéger une espèce rare pour la joie du savant que de sauvegarder, pour des successeurs qui nous en demanderont compte un capital que nous ont légué les âges et dont la valeur, fonction des découvertes de demain, est peut-être infiniment plus grande que nous ne pouvons le supposer encore. [...] Des raisons multiples, économiques, scientifiques, esthétiques et morales sont donc désormais à l'homme civilisé un devoir de protéger ce qui subsiste de la nature intacte<sup>55</sup>.

Il évoque alors les principes essentiels de cette « protection intelligente de la Nature », et reprend à son compte les points clefs défendus par son prédécesseur : création de Parcs nationaux et de Réserves, réglementation de la chasse, réglementation du commerce des trophées, interdiction de certains procédés de chasse<sup>56</sup>.

Ces quelques principes sont également intégrés au préambule de la « Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel », à Londres en 1933 et à laquelle participait un autre élève de Gruvel, Georges Petit (1892-1973)<sup>57</sup>. Préparateur attaché à la chaire de Gruvel dès sa création, il en devient rapidement assistant. Après un séjour à Madagascar en 1920-22, il soutient sa thèse de doctorat en 1925<sup>58</sup>. Impliqué dès les années 1920 dans la protection de la Nature, notamment au sein de la Société d'acclimatation, il va co-organiser le deuxième congrès international pour la Protection de la Nature en 1931 et sera le délégué du Muséum en 1932 à la conférence internationale pour la protection de la Nature en Afrique, à Londres<sup>59</sup>. Echouant à obtenir la chaire de zoologie au Muséum en 1937, il intègre la Faculté des sciences de Marseille, ville dont il dirige de 1941 à 1948 le Musée d'Histoire naturelle. Afin de suivre et de promouvoir scientifiquement la Réserve zoologique et botanique de Camargue (créée en 1927 à l'instigation de la Société d'acclimatation), Petit installera à la station d'Endoume un laboratoire d'étude biologique de la Camargue en 1939<sup>60</sup>.

## Conclusion

Au travers du personnage de Gruvel nous avons pu tenter de présenter l'apport de scientifiques, éloignées des préoccupations de l'écologie scientifique, à la protection de la Nature. Fortement influencé par ses débuts dans les stations de biologie marine et la promotion d'une zoologie agricole, Abel Gruvel a su abandonner une carrière bien engagée pour conjuguer ses connaissances avec ses rêves d'exotisme en incarnant le développement des pêcheries auprès du ministère des Colonies. Installé au Muséum, influent au ministère, il a alors pu créer et participer à de nombreuses commissions pour proposer un cadre législatif d'une telle protection au niveau international. Au travers de

---

<sup>54</sup> Institut Français d'Afrique Noire devenue Institut Fondamental d'Afrique Noire. Durant cette période, Monod sera une des principales figures de la résistance dans cette partie du monde.

<sup>55</sup> Théodore Monod. (1945) *op. cit.*

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> Sur cette convention et l'apparition des notions d'espèce menacée et de réserve naturelle, voir Jérôme Fromageau (1998) "Du droit transfrontalier à la protection de la biosphère", 283-296 in Michel Prieur et Claude Lambrechts (eds) *Les hommes et l'environnement, Quels droits pour le XXIème siècle ? Etudes en hommage à Alexandre Kiss* (Paris : Frison-Roche) et de manière plus générale Marie Cornu et Jérôme Fromageau (eds) (2001) *Genèse du droit de l'environnement* (Paris : l'Harmattan).

<sup>58</sup> Georges Petit (1925) *Recherches anatomiques sur l'appareil génito-urinaire mâle des Siréniens* (Paris :Doin).

<sup>59</sup> Si Georges Petit publiait généralement seul, il a cosigné un article sur le sujet avec son maître : Abel Gruvel et Georges Petit (1931) *Développement de la pêche coloniale indigène au point de vue de l'alimentation* (Paris : rapport présenté au même congrès international d'agriculture et de pêche).

<sup>60</sup> Voir Jaussaud et Brygoo (2004) *op. cit.*

l'influence qu'il a pu avoir sur ses élèves et du concours qu'il a su apporter à d'importantes réunions scientifiques, Gruvel a montré l'intérêt d'allier la conservation au développement économique.

Formé dans une vision positive de la science, au fait des réalités pratiques de par son engagement pour une science appliquée, Gruvel nous propose une vision très pragmatique de la Nature et de sa protection. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un esprit colonialiste marqué, mais frappe cependant par une certaine modernité : décisions avec consultation collégiale de certaines parties, protections diversifiées et adaptées à chaque espèce selon son implantation et volonté de mener conjointement protection et développement économique. Son exemple appelle et encourage le développement des visions actuelles d'une protection intégrée de la Nature. Il nous interroge toutefois également sur les limites et les dérives des visions globalisantes de tels programmes.